

Communications de la Municipalité

du 20 août 2013 au 29 octobre 2013

La Municipalité décide

20 août 2013

Armasuisse Immobilier, endommagement de la conduite d'évacuation des eaux claires de Dailly

D'informer M. Carrupt d'Armasuisse Immobilier que les incidents provoqués par les violents orages du mois de juillet dernier ont endommagé et déterré la conduite d'évacuation des eaux claires de Dailly. Par conséquent, elle l'invite à entreprendre des travaux afin que la conduite d'eau soit sécurisée au plus vite, sachant que le moindre choc avec un gros bloc de pierre pourrait lourdement endommager et interrompre l'approvisionnement en eau potable de Lavey-les-Bains.

3 septembre 2013

Hintermann et Weber SA assainissement de l'ancienne décharge située à l'amont du parking de la Grande Combe

D'informer M. Bertrand Gentizon que le projet d'assainissement de l'ancienne décharge située à l'amont du parking de la Grande Combe ne soulève aucune remarque particulière de sa part. La Municipalité a pris note que les travaux seront entièrement pris en charge par l'armée et qu'un entretien de cette zone sera effectué chaque année. Dès lors, c'est volontiers qu'elle donne son accord pour la réalisation de ce projet.

Magasins locaux, vente des sacs à ordures ménagères officiels de la Commune de Lavey-Morcles

D'informer les magasins locaux (PAM, Migros, Coop et le magasin de Lavey) que la mise en place de la taxe aux sacs sera effective dès le 1er octobre et les invite à mettre en vente les sacs taxés dès le 10 septembre si cela n'est pas déjà fait.

Service de la population, demandes de naturalisation

D'informer le service de la population que M. Lazar Volodymyr ainsi que M. Luciano Giorgio Volpi et Mme Antonia Volpi ont été entendus par la Municipalité le 3 septembre 2013 dans le cadre de leur naturalisation et ont laissé une excellente impression.

Dans ces conditions, elle émet un avis favorable à leur demande et transmet au service de la population les dossiers y relatif pour suite de traitement.

Echemard SA et Amsermet SA, mise en séparatif et eau potable à la rue du Stand et à Plambuit - Travaux de génie civil

De porter à la connaissance des entreprises Echenard SA et Ansermet SA que les travaux de mise en séparatif et eau potable à la rue du Stand et à Plambuit leur ont été adjugés, sous réserve de l'obtention des autorisations définitives, conformément à leur offre pour le montant net de Frs. 735'842.55.

17 septembre 2013

Gex & Lauraux SA, mise en séparatif et eau potable à la rue du Stand et à Plambuit

De porter à la connaissance de l'entreprise Gex et Lauraux SA que les travaux de constat de fissures leur ont été adjugés suite à leur offre du 7 août dernier pour le montant net de Frs. 16'912.80.

La Municipalité prend acte

3 septembre 2013

BASF Pharma SA, dossier de mise à l'enquête - Projet Lavey +

De la copie d'une lettre de la société BASF Pharma SA qui informe l'Etat du Valais du retrait de leur opposition au Projet Lavey +. Suite aux différentes rencontres avec les responsables du projet, la société BASF Pharma SA est persuadé que la question des risques de crues du Rhône est clairement et très sérieusement prise en compte dans toutes les étapes de ce projet.

Plateforme Santé Haut-Léman, ouverture de la Clinique de Jour de soins palliatifs

D'une lettre de la Plateforme Santé Haut-Léman (PSHL) qui l'informe de l'ouverture de la Clinique de Jour de soins palliatifs. Deux études, une auprès de l'Institut Universitaire de Médecine Sociale et Préventive, et l'autre auprès de patients et de leurs proches, ont été menées pour confirmer le bien-fondé d'un accueil de jours de soins palliatifs.

Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers, prélèvement des charges sociales sur les du service du feu

D'une lettre de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers l'informant que les modifications de législation fédérale en matière de fiscalisation des soldes des sapeurs-pompiers ont incité le Conseil fédéral à modifier le règlement sur l'assurance-vieillesse et survivant. Cela signifie qu'à partir du 1er janvier 2013, le montant des soldes supérieur à Frs.5000.- et la totalité des indemnités sont considérées comme étant du salaire déterminant, c'est-à-dire soumises aux cotisations AVS/AI/APG et AC.

15 octobre 2013

Association des Communes Vaudoises, la facture sociale augmente de plus de 6%

D'un communiqué de presse de l'Association des Communes Vaudoises (AdCV) l'informant que la facture sociale augmentera encore de plus de 6% en 2014. Cette augmentation toucherait 65 petites à moyennes communes qui s'acquitteraient ainsi seules d'une facture supplémentaires de Frs. 10,5 millions.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic :  Le Secrétaire : 
Yvan Ponnaz  Mentor Citaku